



Rapport Emploi-rémunération Agents de direction

Données 2022



SOMMAIRE

1. EMPLOI

1.1. EFFECTIFS	page 4
1.2. SEXE	page 6
1.3. ANCIENNETÉ	page 7
1.4. ÂGE	page 9
1.5. EMBAUCHES	page 11
1.6. DÉPARTS	page 12

2. RÉMUNÉRATION

2.1. RÉMUNÉRATION MOYENNE	page 14
2.2. FOCUS SUR LA RÉPARTITION DES POINTS 19.2	page 15
2.3. RÉMUNÉRATION VARIABLE	page 15

1. EMPLOI

1.1. LES EFFECTIFS

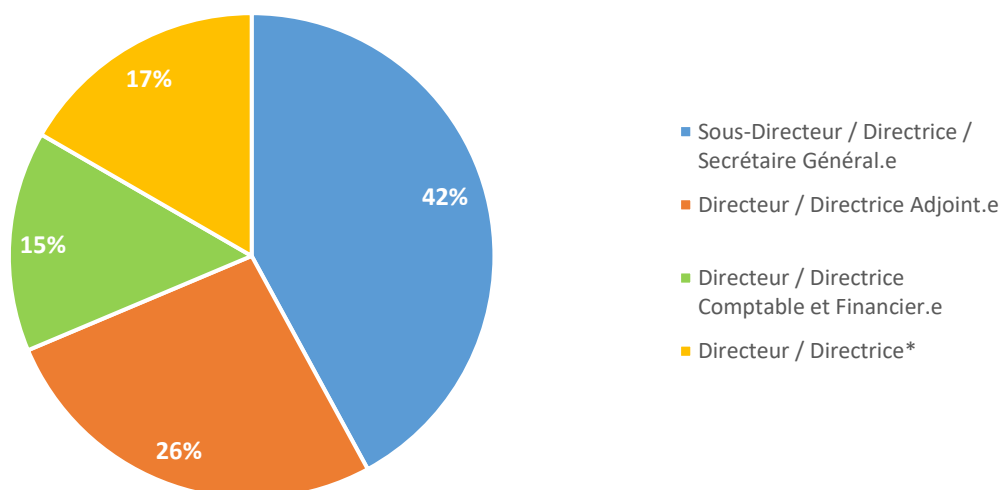
1.1.1. EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2022

L'effectif des Agents de Direction au 31 décembre 2022 est de **252 personnes physiques** soit **251,8 ETP**, cet effectif est quasi stable par rapport au 31/12/2021 (-1)

Effectif au 31/12/2022	Personnes physiques	%	Equivalents temps plein	%
Sous-Directeur / Directrice / Secrétaire Général.e	106	42,06%	105,9	42,06%
Directeur / Directrice Adjoint.e	67	26,59%	66,9	26,57%
Directeur / Directrice Comptable et Financier.e	37	14,68%	37	14,69%
Directeur / Directrice*	42	16,67%	42	16,68%
Total	252	100,00%	251,8	100,00%

* Sous cette rubrique, sont comptabilisés pour la Caisse Centrale et IMSA le Directeur Général et les Directeurs Délégués.

Répartition des différentes catégories dans les effectifs



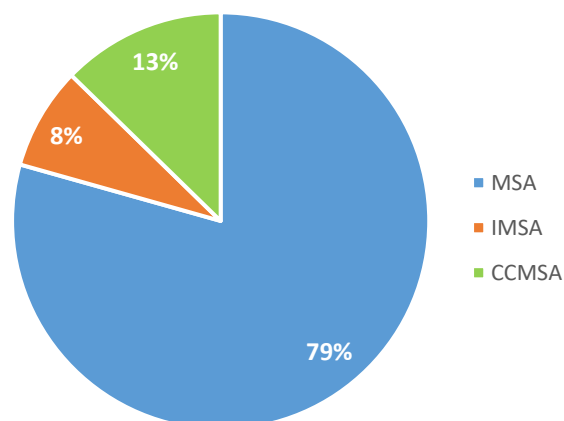
1.1.2. Variation des effectifs entre 2021 et 2022

Les emplois de **Sous-Directeur et de Secrétaire Général** constituent la plus importante population de l'effectif d'Agents de Direction : **106, soit 42%** en 2022. Leur nombre augmente légèrement (+4), ainsi que celui des **DCF (+2)**. A contrario celui des **Directeurs Adjoints** diminue (-8).

variation 2021/2022	31/12/2022	31/12/2021	Evolution en nombre	Evolution en %
Sous-Directeur / Directrice / Secrétaire Général.e	106	102	4	3,9%
Directeur / Directrice Adjoint.e	67	75	-8	-10,7%
Directeur / Directrice Comptable et Financier.e	37	35	2	5,7%
Directeur / Directrice	42	41	1	2,4%
Total	252	253	-1	-0,4%

1.1.3. Répartition dans les différents organismes

200 Agents de Direction occupent leurs emplois au sein des caisses de MSA, **soit 79%**. La répartition des Agents de Direction entre les organismes évolue légèrement : la CCMSA compte **3** Agents de Direction de moins au 31/12/2022 et les caisses de MSA **2** de plus.



Effectif au 31/12/2022	MSA	IMSA	CCMSA	TOTAL
Sous-Directeur / Directrice / Secrétaire Général.e	75	16	15	106
Directeur / Directrice Adjoint.e	55	2	10	67
Directeur / Directrice Comptable et Financier.e	35	1	1	37
Directeur / Directrice	35	1	6	42
Total	200	20	32	252

variation 2022/2021	MSA	IMSA	CCMSA	TOTAL
Sous-Directeur / Directrice / Secrétaire Général.e	5	0	-1	4
Directeur / Directrice Adjoint.e	-5	0	-3	-8
Directeur / Directrice Comptable et Financier.e	2	0	0	2
Directeur / Directrice	0	0	1	1
Total	2	0	-3	-1

variation 2022/2021	31/12/2022	31/12/2021	nombre	%
MSA	200	198	2	1,0%
IMSA	20	20	0	0,0%
CCMSA	32	35	-3	-8,6%
Total	252	253	-1	-0,4%

1.2. EFFECTIF PAR SEXE

La proportion de femmes parmi les Agents de Direction a augmenté en 2022 pour atteindre une quasi-parité, **49,2%** contre 46,2% en 2021.

Les Directrices Adjointes et les Directrices Comptables et Financières sont plus nombreuses que leurs homologues masculins puisqu'elles représentent respectivement **55,2%** et **54,1%** de l'effectif de ces emplois.

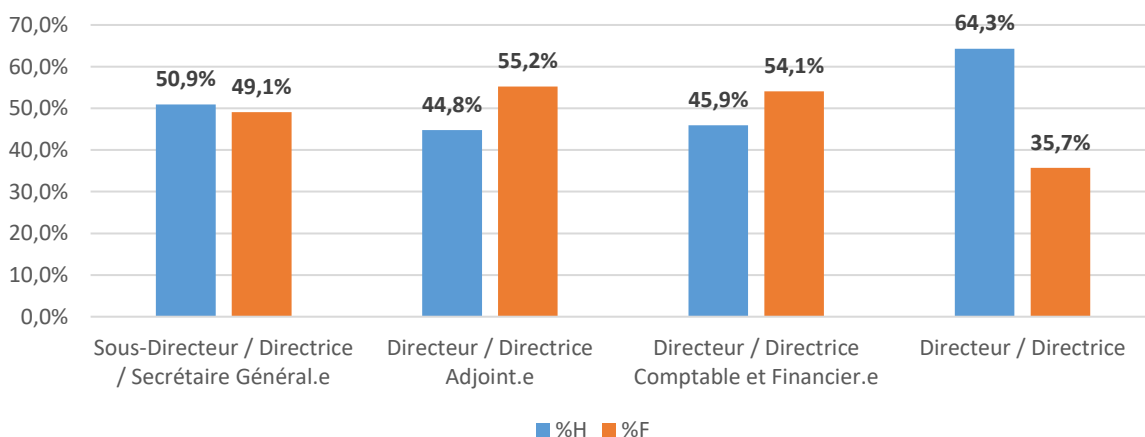
Les Directrices étaient 26,8% au 31/12/2021, elles représentent **35,7%** au 31/12/2022. Pour mémoire, leur part n'était que de 7% au 31/12/2010.

Malgré cette amélioration remarquable, le taux de parité aux postes de Direction Générale des organismes locaux reste néanmoins inférieur en 2022 à l'engagement 50 de la COG (34,29% au lieu de 38% pour 2022).

répartition par sexe	hommes	% effectif total	femmes	% effectif total
Sous-Directeur / Directrice / Secrétaire Général.e	54	50,9%	52	49,1%
Directeur / Directrice Adjoint.e	30	44,8%	37	55,2%
Directeur / Directrice Comptable et Financier.e	17	45,9%	20	54,1%
Directeur / Directrice	27	64,3%	15	35,7%
Total	128	50,8%	124	49,2%

répartition par sexe	hommes	% hommes/total hommes	femmes	% femmes/total femmes
Sous-Directeur / Directrice / Secrétaire Général.e	54	42,2%	52	41,9%
Directeur / Directrice Adjoint.e	30	23,4%	37	29,8%
Directeur / Directrice Comptable et Financier.e	17	13,3%	20	16,1%
Directeur / Directrice	27	21,1%	15	12,1%
Total	128	100,0%	124	100,0%

Répartition par sexe des différentes catégories d'Agents de Direction



1.3. ANCIENNETÉ

1.3.1. ANCIENNETÉ AU 31 DECEMBRE 2022

L'ancienneté moyenne des **Agents de Direction** diminue légèrement : **19,9 ans** au 31/12/2022 contre **20,6 ans** au 31/12/2021.

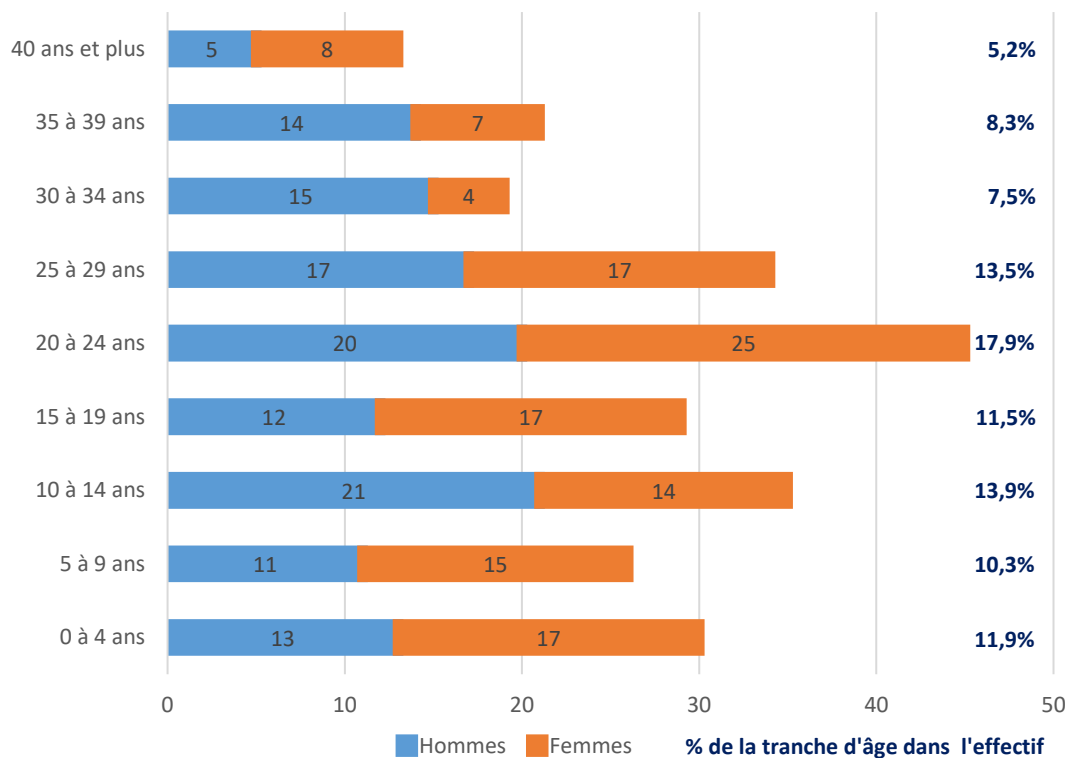
L'ancienneté des **hommes (21 ans)** reste quelque peu supérieure à celle des **femmes (18,9 ans)**. Il est à noter que l'ancienneté moyenne des hommes directeurs adjoints (27,2 ans) est la plus élevée.

répartition par ancienneté moyenne	Hommes	Femmes	Ensemble
Sous-Directeur / Directrice / Secrétaire Général.e	17,5	18,7	18,1
Directeur / Directrice Adjoint.e	27,2	18,9	22,6
Directeur / Directrice Comptable et Financier.e	18,0	17,0	17,5
Directeur / Directrice	23,1	21,5	22,6
Total	21,0	18,9	19,9

21% des Agents de Direction ont une **ancienneté supérieure à 30 ans**, cette tranche d'âge est en constante diminution puisqu'elle représentait 25,3% en 2021 et 30,6% au 31/12/2020.

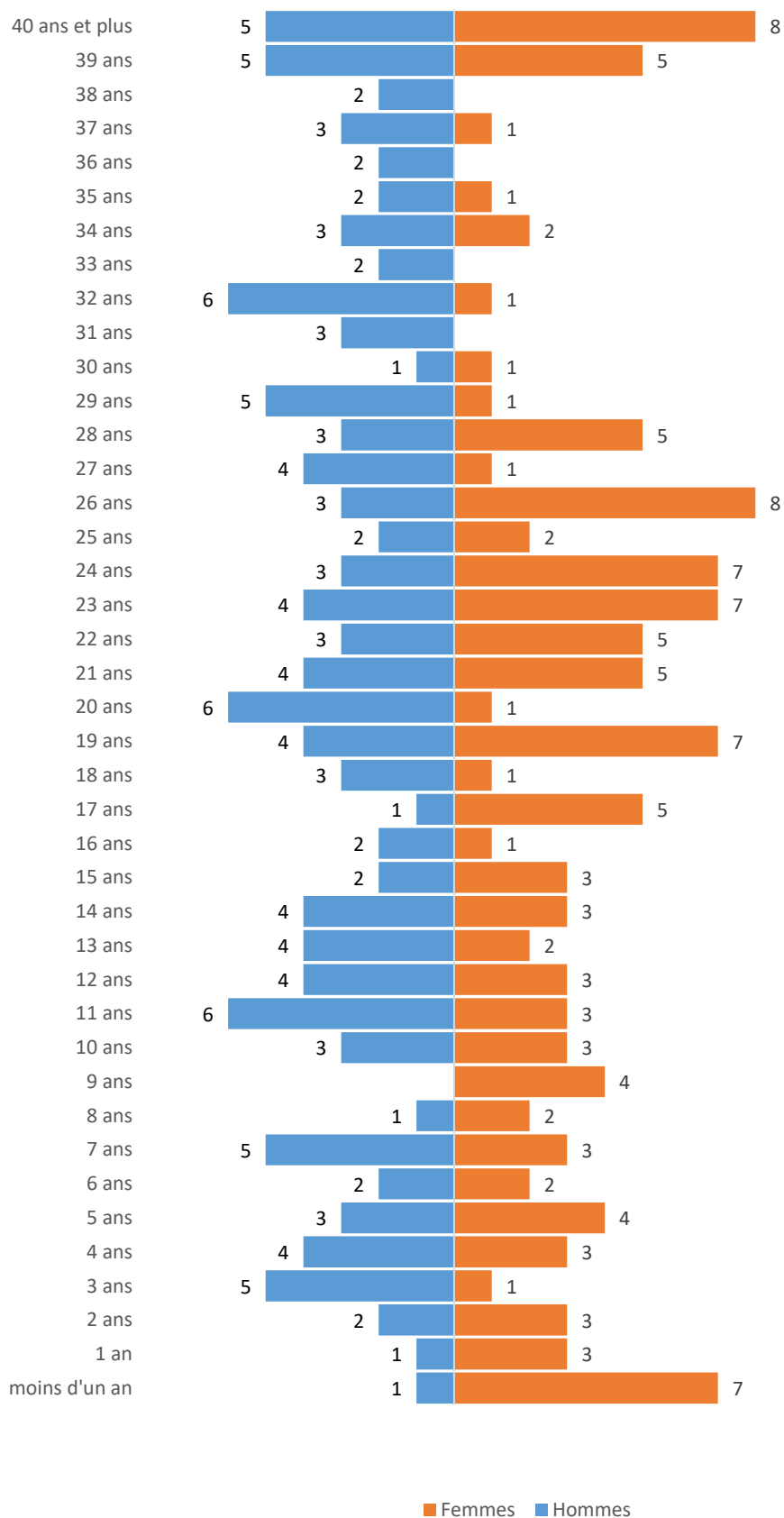
La tranche d'ancienneté la plus représentée est celle des 20 à 24 ans, en revanche **les Agents de Direction ayant moins de 15 ans d'ancienneté** représente désormais **36,1%** de l'effectif.

Répartition des effectifs par tranche d'ancienneté



1.3.2. PYRAMIDE DES ANCIENNETÉS AU 31 DECEMBRE 2022

Répartition de l'effectif par ancienneté et sexe au 31 décembre 2022



1.4. ÂGE

1.4.1. ÂGE AU 31 DECEMBRE 2022

répartition par âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Sous-Directeur / Directrice / Secrétaire Général.e	49,4	48,5	49,0
Directeur / Directrice Adjoint.e	53,7	49,0	51,1
Directeur / Directrice Comptable et Financier.e	51,9	47,6	49,6
Directeur / Directrice	55,0	52,7	54,2
Total	51,9	49,0	50,5

L'âge moyen des Agents de Direction est de **50,5 ans**, il reste stable par rapport à 2021.

L'âge moyen des femmes est inférieur de près de 3 ans à celui des hommes, cet écart se réduit par rapport à 2021 (3,4 ans).

14,29% des Agents de Direction sont âgés **de moins de 40 ans**, contre 13,83% au 31/12/2021.

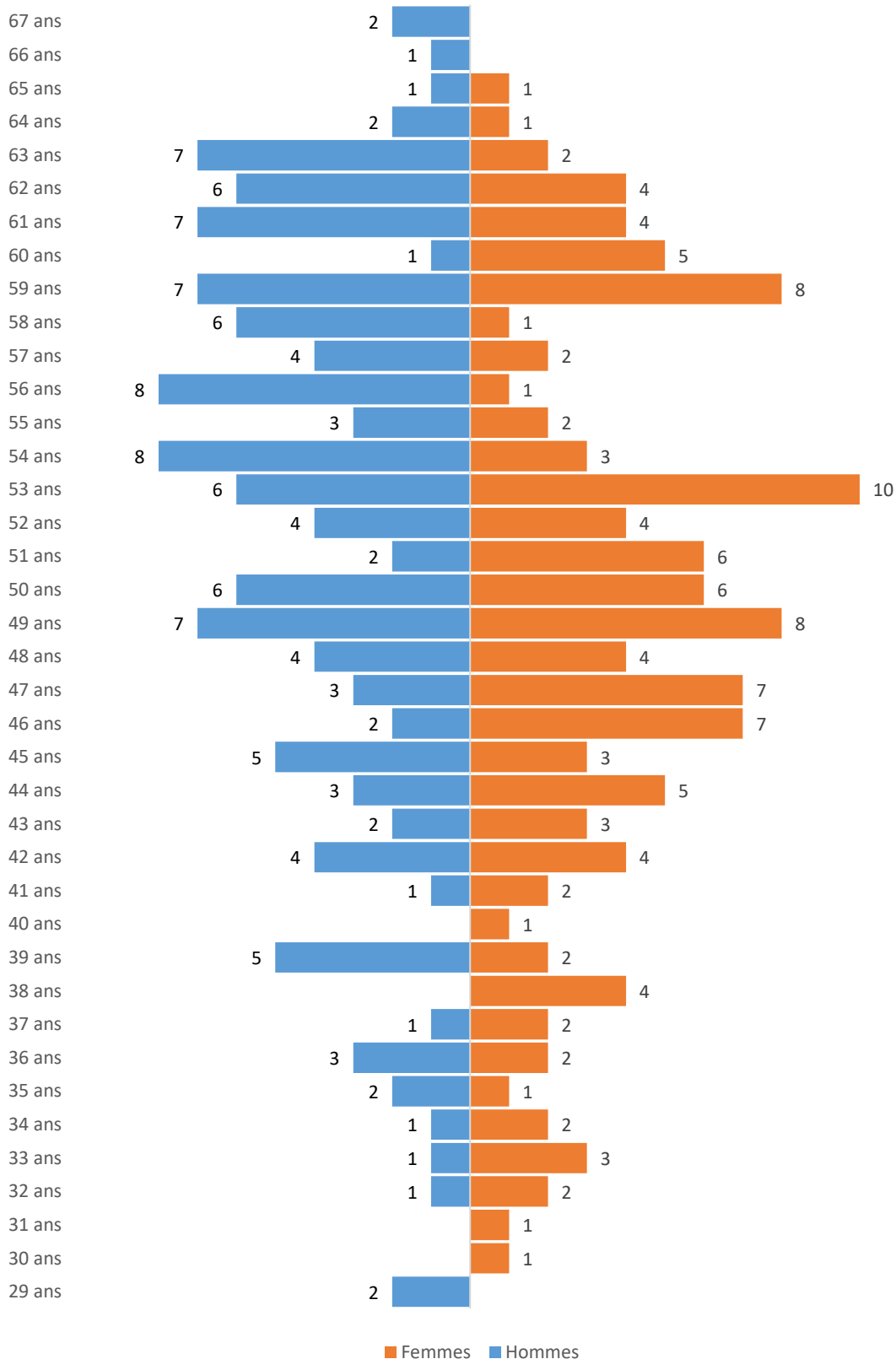
34,13% des Agents de Direction sont âgés **de 55 ans et plus**, contre 37,15% au 31/12/2021.

Tranche d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Ensemble	%
25 à 29 ans	2	1,56%	0	0,00%	2	0,79%
30 à 34 ans	3	2,34%	9	7,26%	12	4,76%
35 à 39 ans	11	8,59%	11	8,87%	22	8,73%
40 à 44 ans	10	7,81%	15	12,10%	25	9,92%
45 à 49 ans	21	16,41%	29	23,39%	50	19,84%
50 à 54 ans	26	20,31%	29	23,39%	55	21,83%
55 à 59 ans	28	21,88%	14	11,29%	42	16,67%
60 à 64 ans	23	17,97%	15	12,10%	38	15,08%
65 ans et plus	4	3,13%	2	1,61%	6	2,38%
Total	128	100,00%	124	100,00%	252	100,00%

1.4.2. PYRAMIDE DES ÂGES AU 31 DECEMBRE 2022

La pyramide des âges observée au 31 décembre 2022, met en exergue **18 Agents de Direction avec un âge de 63 ans et plus**, ce qui représente à cette date l'âge moyen de départ à la retraite.

Répartition de l'effectif par âge et par sexe au 31 décembre 2022



1.5. EMBAUCHES

29 embauches d'Agents de Direction ont été opérés en 2022, contre 42 en 2021.

Ces 29 embauches représentent un **renouvellement de 11,5%** de l'effectif qui était présent au 31 décembre 2021.

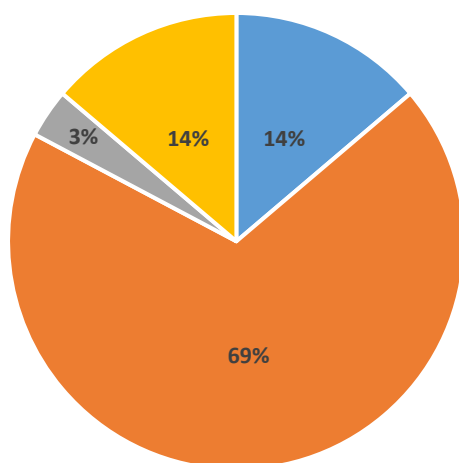
59% des embauches d'agents de direction en 2022 concerne **les emplois de sous-directeur /directrice / secrétaire général.e**.

Répartition des embauches sur l'année 2022	Hommes	Femmes	Ensemble
Sous-Directeur / Directrice / Secrétaire Général.e	7	10	17
Directeur / Directrice Adjoint.e	2	3	5
Directeur / Directrice Comptable et Financier.e		4	4
Directeur / Directrice	1	2	3
Total	10	19	29

Cette répartition concerne les flux d'entrée en tant qu'agent de direction conclus en 2022 (entre le 01/01/2022 et 31/12/2022). Toute nouvelle entrée dans un organisme est comptabilisée en tant qu'embauche.

Origine des entrées des agents de direction	2022	2021	2020
Mobilité inter-caisses	4	15	5
Régime Général ou autres	20	13	14
Promotion interne dans la caisse*	1	11	2
Promotion interne en inter-caisse	4	3	2
TOTAL	29	42	23

* en respect de l'art.24 de la convention collective



- Mobilité inter-caisses
- Régime Général ou autres
- Promotion interne dans la caisse*
- Promotion interne en inter-caisse

Le **régime général** a représenté en 2022 un vivier de recrutements, en effet, **69% des Agents de Direction embauchés en provenaient** (contre 31% en 2021 et 61% en 2020).

1.6. DÉPARTS

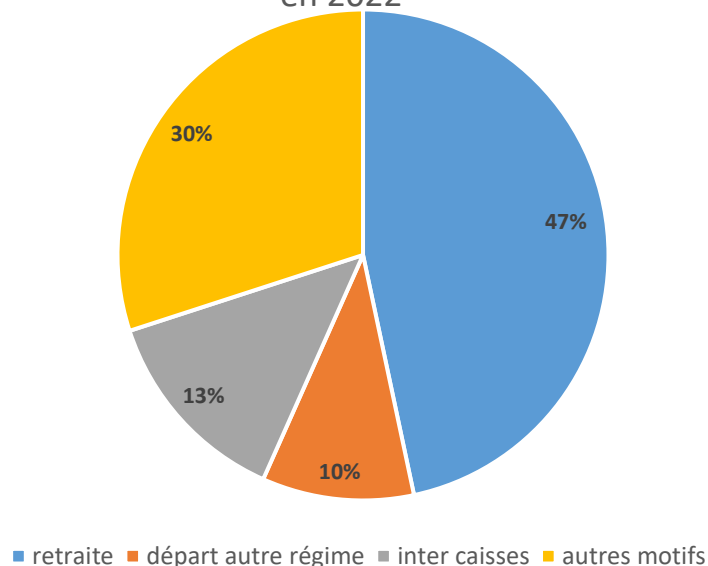
Répartition des départs sur l'année 2022	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble 2021	Ensemble 2020
Retraite	11	3	14	16	10
Départ autre régime	3		3	6	2
inter caisse	1	3	4	15	5
autres motifs	3	6	9	4	8
Total	18	12	30	41	25

En 2022, il y a eu **30 départs** contre 41 en 2021. **La retraite reste le principal motif de départ**, puisqu'il représente presque un départ sur deux (47%). Contrairement aux embauches, les départs vers d'autres régimes restent limités (3, soit 10%).

Les 4 mouvements inter organismes comptabilisés en entrées le sont également en départs dans leur organisme d'origine.

Les autres motifs de départ correspondent à 1 rupture conventionnelle, 2 démissions, 2 licenciements pour inaptitude médicale et une fin de période d'essai.

Répartition des départs par motifs en 2022



	retraite	départ autre régime	inter caisses	autres motifs	Total
Sous-Directeur / Directrice / Secrétaire Général.e	2	1	2	5	10
Directeur / Directrice Adjoint.e	10	1	1	2	14
Directeur / Directrice Comptable et Financier.e		1		1	2
Directeur / Directrice	2		1	1	4
Total	14	3	4	9	30

2. RÉMUNÉRATION

2.1. REPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ANNUELLE PAR FONCTION ET PAR GENRE

Le tableau ci-dessous présente la situation des rémunérations moyennes des Agents de Direction par emploi à décembre 2022.

Ces données ne peuvent être comparées avec des données calculées à d'autres périodes. En effet, d'une période à une autre la structuration des données sur laquelle se base l'étude peut être modifiée (nombre, points...).

Sont comptabilisées par catégorie d'emploi, les moyennes des coefficients attribués à chaque Agent de direction en fonction de l'emploi occupé dans chaque organisme.

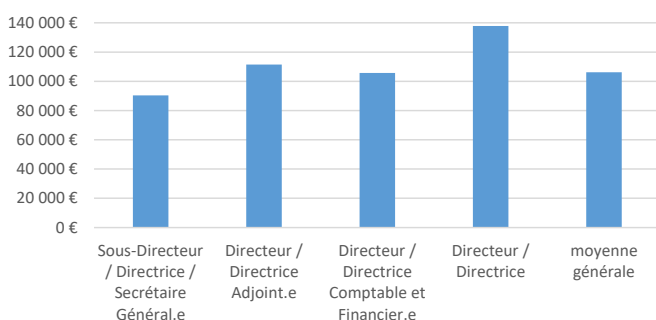
La rémunération moyenne des Agents de Direction évolue de 3,3% en 2022. L'écart de rémunération moyenne entre les femmes et les hommes se réduit puisqu'il passe de -6% au 31/12/2021 à -4,2% au 31/12/2022.

Rémunération moyenne	coeff emploi	points d'indiv (art.14)	points except. (art.18)	points STC (art 19.2)	points CD (art 19.3)	coefficient de rémunération moyen	mesures salariales 2014 et 2015	rémunération annuelle en euros	autres points*
Sous-Directeur / Directrice / Secrétaire Général.e	612,83	54,06	0,65	8,31	20,00	695,85	104,26 €	90 408,08 €	5,78
hommes	610,74	47,43	1,28	7,07	20,00	686,52	102,59 €	89 192,62 €	4,79
femmes	615,00	60,94	0,00	9,60	20,00	705,54	106,00 €	91 670,51 €	6,82
Directeur / Directrice Adjoint.e	704,18	118,91	2,76	12,79	20,00	858,64	125,73 €	111 523,47 €	6,82
hommes	711,50	135,27	4,50	13,00	20,00	884,27	125,00 €	114 798,60 €	7,17
femmes	698,24	105,65	1,35	12,62	20,00	837,86	126,31 €	108 867,96 €	6,53
Directeur / Directrice Comptable et Financier.e	684,86	95,81	1,51	10,84	20,00	813,02	128,40 €	105 710,37 €	6,65
hommes	680,00	107,65	0,94	9,47	20,00	818,06	127,07 €	106 340,17 €	5,59
femmes	689,00	85,75	2,00	12,00	20,00	808,75	129,53 €	105 176,83 €	7,55
Directeur / Directrice	848,52	167,14	5,17	19,88	20,00	1 060,71	155,87 €	137 775,71 €	6,57
hommes	862,15	173,11	4,52	25,00	20,00	1 084,78	157,04 €	140 873,76 €	7,21
femmes	824,00	156,40	6,33	10,67	20,00	1 017,40	153,77 €	132 201,34 €	5,41
moyenne générale	686,98	96,28	2,09	11,80	20,00	817,15	122,11 €	106 164,05 €	6,32
hommes	696,59	102,52	2,67	12,56	20,00	834,34	122,58 €	108 372,19 €	5,96
femmes	677,06	89,83	1,49	11,02	20,00	799,40	121,64 €	103 884,16 €	6,68

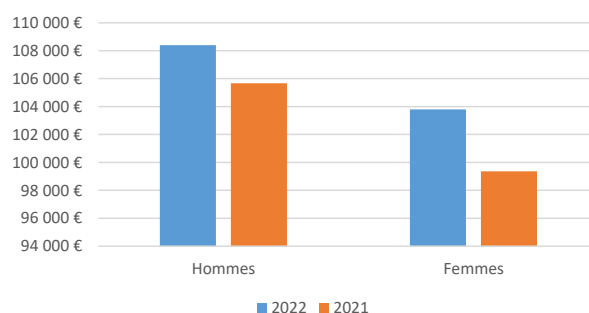
*(points divers, complément familial, sursalaire)

La rémunération annuelle en euros correspond au coefficient de rémunération x 13 mois auquel s'ajoutent les mesures salariales 2014 et 2015 x 12 mois.

Rémunération moyenne par fonction au 31/12/2022



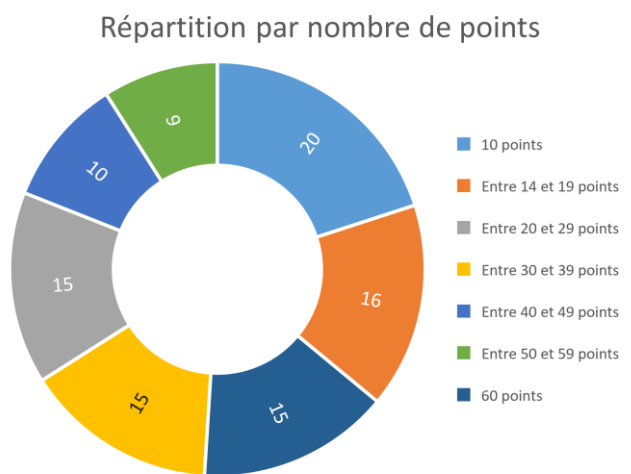
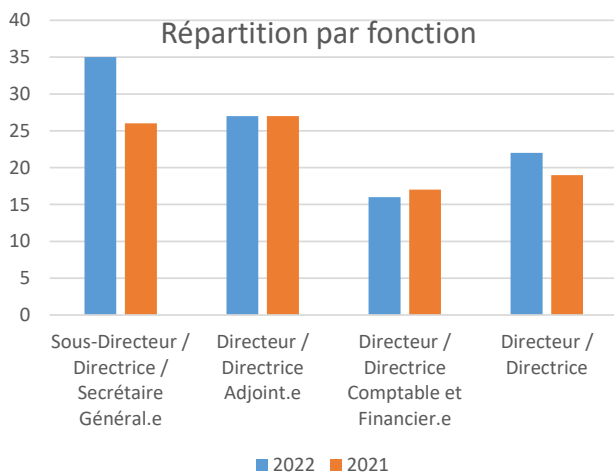
Evolution des rémunérations moyenne par genre



2.2. FOCUS SUR LA RÉPARTITION DES POINTS 19.2

Au 31/12/2022, **100 Agents de Direction dans 30 organismes** bénéficient de points 19.2, soit 11 de plus par rapport à 2021 et 2 organismes supplémentaires.

Répartition des points 19.2	10 points	Entre 14 et 19 points	Entre 20 et 29 points	Entre 30 et 39 points	Entre 40 et 49 points	Entre 50 et 59 points	60 points	Total
Sous-Directeur / Directrice / Secrétaire Général.e	9	8	5	5	2	4	2	35
Directeur / Directrice Adjoint.e	3	3	4	6	5	3	3	27
Directeur / Directrice Comptable et Financier.e	3	4	4	2	1		2	16
Directeur / Directrice	5	1	2	2	2	2	8	22
TOTAL	20	16	15	15	10	9	15	100



2.3. RÉMUNÉRATION VARIABLE DES AGENTS DE DIRECTION

L'enveloppe notifiée en 2022 au titre de la rémunération variable s'est élevée à 1 629 497 euros pour les 37 organismes. 257 Agents de Direction y ont bénéficié selon les modalités de (Art.17 de la CCT).